

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° DN400

présenté par

M. Roussel, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne,
M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq,
M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Sansu, M. Tellier, M. William et
M. Wulfranc

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter la première phrase de l'alinéa 20 par les mots :

« dans le cadre de la Charte des Nations unies, des résolutions du Conseil de sécurité, de
l'assemblée générale des nations unies et du strict droit international ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif est de faire que l'expertise d'opération extérieure de l'armée française soit utile non pas à la guerre, mais aux opérations liées au droit international validé par les Nations-Unies. Cela sera déjà un pis aller.